



Chabreloche

Communauté de Communes  
Thiers Dore et MontagneMairie  
15, rue de Lyon - BP 18  
63250 CHABRELOCHE  
tél : 04 73 94 20 49  
fax : 04 73 94 28 60  
mairie.chabreloche@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU

Séance CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 à 11H00  
A la salle des fêtes Fernand-Bernard  
Place du Groupe Scolaire à CHABRELOCHE

Pour mémoire :

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 18 mai 2020**Nombre de conseillers en exercice** : 15 **présents** : 15 **votants** : 15**Conseillers présent(e)s** : DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian, PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane, GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, FERRET Christian, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine, ROGER Elodie, DEROSSIS Xavier, BRETTON Julien.**Conseillers absent(e)** : néant.**POUVOIRS** : néant

Mme Monique GOUTEY a été désignée secrétaire pour la séance.

<b>Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020</b>
---

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020 est soumis à délibération.

<b>Election du Maire</b>
--------------------------

Monsieur Christian GENEST, maire, a ouvert la séance et déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Après désignation de Madame Monique GOUTEY secrétaire de séance, en qualité de doyen, M. GENEST a fait l'appel et constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, rappelant les conditions du déroulement du scrutin et notamment que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme PERRIN Isabelle et Mme TARRERIAS Stéphanie en qualité d'assesseurs.

Monsieur Jean-Pierre DUBOST, qui s'est porté candidat, a obtenu la majorité des suffrages et a été élu maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints. Il a indiqué que le nombre maximum d'adjoint doit correspondre à 30% de l'effectif du conseil municipal, soit quatre adjoints. Il proposé de fixer ce nombre à trois et a demandé l'avis du conseil. Le conseil municipal a fixé à trois le nombre d'adjoints à quatorze voix pour et une voix contre.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée par Monsieur Christian GENEST.

La liste de M. Christian GENEST a obtenu la majorité des suffrages. Les candidats figurant sur la liste conduite par M. Christian GENEST (dans l'ordre de présentation : M. Christian GENEST, Mme Isabelle PERRIN, Mme Stéphanie TARRERIAS) ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, en prenant rang dans l'ordre de présentation de cette liste.

Monsieur le maire a ensuite donné lecture de la charte de l'élu et en a remis un exemplaire à chacun des membres du conseil municipal.

<b>Commissions et délégations aux Adjoints et aux Conseillers</b>
---

Après avoir procédé aux élections du maire et des adjoints, le Conseil municipal après délibération, a décidé de l'attribution des commissions municipales suivantes :

**COMMISSION DES FINANCES :**

**Délégué :** DUBOST Jean-Pierre

**Membres :** GENEST Christian, PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane, GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, FERRET Christian, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine, ROGER Elodie, DEROSSIS Xavier, BRETTON Julien

**COMMISSION PERSONNEL TECHNIQUE COMMUNAL :**

**Délégué :** GENEST Christian

**Membres :** DUBOST Jean-Pierre, FERRET Christian

**COMMISSION COMMUNICATION – BULLETIN MUNICIPAL :**

**Déléguée :** PERRIN Isabelle

**Membres :** DUBOST Jean-Pierre, BROUILLOUX Jean-Louis, CHABAUD Christine, BREBION Séverine

**COMMISSION ECOLE CANTINE :**

**Déléguée :** TARRERIAS Stéphanie

**Membres :** GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, ROGER Elodie

**COMMISSION URBANISME :**

**Délégué :** BERTRAND Alexandre

**Membres :** DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian, FERRET Christian, BREBION Séverine

**COMMISSION LOGEMENTS SOCIAUX :**

**Déléguée :** BREBION Séverine

**Membres :** GENEST Christian, GOUTEY Monique

**COMMISSION ANIMATIONS :**

**Délégué :** BRETTON Julien

**Membres :** DEFOND Eliane, ROSE Olivier

**COMMISSION CULTURE :**

**Déléguée :** CHABAUD Christine

**Membres :** PERRIN Isabelle, DEFOND Eliane, BRETTON Julien

**COMMISSION ECONOMIE :**

**Délégué :** BROUILLOUX Jean-Louis

**Membres :** DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian, PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, DEFOND Eliane, GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, FERRET Christian, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine, ROGER Elodie, DEROSSIS Xavier, BRETTON Julien

**COMMISSION SOCIAL - CCAS :**

**Déléguée :** DEFOND Eliane

**Membres :** DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian, TARRERIAS Stéphanie, GOUTEY Monique

**COMMISSION SPORT :**

**Délégué :** DEROSSIS Xavier

**Membres :** BROUILLOUX Jean-Louis, CHABAUD Christine

**COMMISSION VOIRIE – TRAVAUX – EAU – ASSAINISSEMENT :**

**Délégué :** FERRET Christian

**Membres :** GENEST Christian, ROSE Oliver, BERTRAND Alexandre

**COMMISSION GESTION DU MATERIEL ET DES SALLES MUNICIPALES:**

**Déléguée :** GOUTEY Monique

**Membres :** PERRIN Isabelle, ROSE Olivier, BRETTON Julien

**COMMISSION ENFANCE JEUNESSE :**

**Déléguée :** ROGER Elodie

**Membres :** PERRIN Isabelle, CHABAUD Christine, DEROSSIS Xavier

**COMMISSION ASSOCIATIONS :**

**Délégué :** ROSE Olivier

**Membres :** BROUILLOUX Jean-Louis, BRETTON Julien

Délibération 10-2020 – à l'unanimité

## Indemnités de fonction

Le Conseil municipal après délibération, a ensuite décidé à l'unanimité de fixer le montant des indemnités versées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués comme suit :

- 1- **Indemnité mensuelle du maire** – M. DUBOST Jean-Pierre  
50% du montant brut applicable au Maire dans les communes de 1000 – 3499 habitants.
  
- 2- **Indemnité mensuelle du 1er adjoint** – M. GENEST Christian  
90% du montant brut alloué aux adjoints pour les communes de 1000 à 3499 habitants.
  
- 3- **Indemnité mensuelle du 2ème et 3ème adjoint** -  
Respectivement : Mme PERRIN Isabelle, Mme TARRERIAS Stéphanie  
42% du montant brut alloué aux adjoints pour les communes de 1000 à 3499 habitants.
  
- 2- **Indemnité mensuelle des conseillers municipaux délégués** :  
Respectivement : M. BROUILLOUX Jean-Louis, Mme DEFOND Eliane, Mme GOUTEY Monique, Mme CHABAUD Christine, M. ROSE Olivier, M. FERRET Christian, M. BERTRAND Alexandre, Mme BREBION Séverine, Mme ROGER Elodie, M. DEROSSIS Xavier, M. BRETTON Julien :  
24.86% du montant alloué aux conseillers municipaux délégués,

**avec effet à compter de ce jour, date d'entrée en fonction des nouveaux élus.**

Délibération 11-2020 – à l'unanimité

## Délégation du Conseil au Maire

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal après délibération, a décidé , à l'unanimité

- 1- de confier au maire pendant la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

### EMPRUNTS

- 3°- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux ou de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires

Les emprunts pourront être à court moyen ou long terme, en euro ou en devise, avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts, à taux d'intérêt fixe ou révisable/variable, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques suivantes : droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou consolidation ; la faculté de modifier l'index ou le taux relatif aux calculs du ou des taux d'intérêt, et/ou la devise, la périodicité et le profil de remboursement; la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement ; enfin la possibilité d'exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus.

### MARCHES ET ACCORDS CADRES

- 4°- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants en

matière de travaux, fournitures et services, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans une limite maximum de 10 000€.

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- 15°- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions fixer par le Conseil municipal dans le cadre de sa dernière délibération relative au PLU.
  
- 21°- de réaliser au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal dans le cadre de sa dernière délibération relative au PLU, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme.

#### LIGNE DE TRESORERIE

- 20°- De réaliser ou renouveler les lignes de trésorerie d'une périodicité annuelle sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

2- qu'il sera tenu informé par le Maire des décisions prises dans le cadre de ses délégations, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 sus-visé.

3- qu'il pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Délibération 12-2020 – à l'unanimité

---

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.***